

Tableau 3. Taux de cotisation d'assurance-chômage dans les pays européens

France	Allemagne	Belgique	Danemark	Espagne	Finlande	G.-B.	Irlande	Italie	Luxembourg	Norvège	Pays-Bas	Portugal	Suède
<p>6,40% :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4% à la charge des employeurs • 2,40% à la charge des salariés (modulation des contributions dues au titre de certains contrats à durée déterminée depuis le 1er juillet 2013) 	<p>3% :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,50% à la charge des employeurs • 1,50% à la charge des salariés 	<p>Taux global de cotisation à la sécurité sociale:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13,07% à la charge du salarié (0,87% pour l'AC) • 24,92% à la charge de l'employeur (1,46% pour l'AC) +1,69 % pour les entreprises de 10 personnes et plus 	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation globale de 8% à la charge des salariés • Cotisation forfaitaire en cas d'adhésion à une caisse d'assurance chômage 	<p>7,05% :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5,50% à la charge des employeurs, • 1,55% à la charge des salariés. <p>Surcotisation pour les contrats temporaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8,3% pour les CDD (employeur:6,70 % ; salarié:1,6%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Employeur: 0,80% de la masse salariale jusqu'à 2 059 500 €, 3,3% au dessus • Salarié: 1,60% du salaire+ frais d'adhésion à l'AC volontaire 	<p>Cotisation globale à la sécurité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13,8% à la charge des employeurs sur les salaires > 174 € (156£) par semaine • 12% à la charge des salariés sur les salaires > 173 € (155£) par semaine (et 2% sur la tranche > 925 € (827£)) 	<p>Cotisation globale à la sécurité sociale sur les salaires>38€ / semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8,50% ou 10,75% à la charge des employeurs (selon que le salaire est < ou > à 376€) • 4% à la charge des salariés (selon les tranches de salaire) 	<p>Cotisations employeurs 1,61%(+1,40% pour les CDD)</p>	<p>Financement par l'impôt</p>	<p>Cotisation globale à la sécurité sociale:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 ,1% à la charge des employeurs (ce taux peut varier en fonction de la situation géographique) • 8,2% à la charge des salariés 	<p>Cotisation de 2,64% à la charge des employeurs, majorée d'une cotisation supplémentaire (Sfn) de 1,36% qui varie en fonction du secteur d'activité de l'entreprise</p>	<p>Cotisation globale à la sécurité sociale 34,75% :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23,75% (employeurs) • 11% (salariés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Employeurs: 2,64% • Salariés: frais d'adhésion à l'AC volontaire

Source : Unédic, données 2017